

Résumé des vérifications indépendantes des forêts de 2021

Forêt d'Algoma 2016-2021

Ce rapport présente les conclusions de la vérification indépendante de la forêt d'Algoma, réalisée par Arbex Forest Resource Consultants Ltd., qui s'appuie sur l'approche fondée sur le risque proposée dans le document *Independent Forest Audit Process and Protocol* de 2021. La vérification vise une période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2021, et sa portée couvre la mise en œuvre de la phase II du plan de gestion forestière (PGF) pour 2010-2020 (années 7, 8, 9 et 10) ainsi que la préparation et la mise en œuvre du PGF pour 2020-2030 (année 1).

Les procédures et les critères de vérification sont expliqués dans le document *Independent Forest Audit Process and Protocol* de 2021.

Les inspections sur le terrain ont été effectuées en octobre 2021. Les directives de santé et de sécurité relatives à la pandémie de COVID-19 ont influencé certains aspects du processus de vérification.

La forêt d'Algoma est gérée par Clergue Forest Management Inc. conformément au Permis d'aménagement forestier durable n° 542257. La forêt est située dans la Région du Nord-Est du ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, ainsi que dans les districts de Sault Ste. Marie, de Wawa et de Chapleau. C'est le district de Sault Ste. Marie qui est le responsable principal pour le ministère. Deux comités locaux de citoyens sont associés à la forêt (l'un de Sault Ste. Marie et l'autre de Wawa).

La forêt est certifiée comme étant gérée de manière durable par le Forest Stewardship Council. Nous avons conclu qu'elle est bien gérée, et que sa gestion était planifiée et mise en œuvre conformément à la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*. De plus, les cibles du PGF sont cohérentes avec l'atteinte des objectifs de ce plan et les principes de durabilité des forêts.

Un programme de sylviculture efficace a été mis en place, la superficie reboisée étant généralement en équilibre avec la superficie récoltée. La qualité du programme de marquage des arbres de Clergue est remarquable. L'adaptation du marquage à l'état du peuplement actuel favorisera un rendement supérieur de la sylviculture durant les périodes de gestion suivantes. Toutefois, nous nous inquiétons du fait que le bureau de district du ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles

et des Forêts ne procède pas à des vérifications du marquage des arbres, malgré l'importance de cette pratique pour la durabilité, la santé et la régénération des forêts, et les fonds publics considérables alloués au programme.

Pour la période de vérification, les niveaux de récolte étaient largement inférieurs aux prévisions : atteinte de seulement 25 % de la cible de superficie et de 16 % de la cible de volume. Ces résultats sont principalement attribuables à la fermeture de l'usine St. Mary's Paper Corp., qui a eu une incidence négative sur la demande pour le bois à pâte, et à la fermeture de l'usine de Weyerhaeuser OSB (2007), qui a réduit la demande pour le bois de feuillus de faible qualité. Ce grand écart par rapport à l'objectif de récolte a eu une incidence négative sur la capacité à maintenir le solde minimum du Fonds de reboisement. Il a aussi entravé l'atteinte d'objectifs relatifs aux schémas du paysage et d'autres objectifs de gestion liés à la zone de coupe. L'incapacité à atteindre les cibles sur plusieurs périodes consécutives nuira à la réalisation des conditions forestières désirées, des objectifs planifiés (p. ex. création d'un habitat faunique pour certaines espèces et fréquence souhaitable des perturbations forestières selon la superficie) et de la vision de gestion forestière à long terme.

La vérification a permis de relever plusieurs points à améliorer dans les activités forestières et la mise en œuvre du programme de gestion forestière. Les normes opérationnelles relatives aux puits d'extraction d'agrégats en zone forestière n'étaient pas toujours respectées. Les conditions d'exploitation dans le secteur préoccupant de la Voyageur Trail Association n'ont pas été appliquées, malgré les initiatives de formation du bureau de district du ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts et de Clergue Forest Management Inc. visant à régler le problème avec le détenteur du Permis d'exploitation des ressources forestières concerné. Par ailleurs, le district de Sault Ste. Marie n'a pas respecté en tout point l'orientation du Programme de surveillance de l'efficacité en matière sylvicole. Parmi les problèmes administratifs relevés, citons le délai de traitement excessivement long du traitement des modifications apportées au plan de gestion forestière qui concernaient des transferts de routes et de traverses de cours d'eau à la Couronne. Il manquait aussi des renseignements obligatoires dans les rapports annuels.

Une pratique exemplaire a été notée : le district de Sault Ste. Marie a cherché à mieux comprendre les caractéristiques particulières de l'habitat de la piéride de Virginie et s'est appuyé sur ces connaissances pour formuler une prescription concernant un secteur préoccupant.

L'équipe de vérification conclut que la gestion de la forêt d'Algoma était généralement conforme aux lois, aux règlements et aux politiques en vigueur durant la période visée par la vérification, ainsi qu'aux conditions du Permis d'aménagement forestier durable n° 542257, dont Clergue Forest Management Inc. est la titulaire. La forêt est gérée conformément aux principes de gestion forestière durable de l'*Independent Forest Audit Process and Protocol*, sur lesquels l'évaluation était fondée.